

COMMUNIQUE

Phase d'assouplissement supplémentaire des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19

Information relative aux visites (précisions)

En application de l'annonce faite le 14 juin 2020 par le Président de la République, une phase supplémentaire de déconfinement progressif est engagée par notre établissement.

Depuis le <u>20 juin 2020</u>, les **visites** seront de nouveau autorisées **sans rendez-vous** au sein des services de l'établissement qui accueillent des patients et résidents.

- Les visites sont recommandées l'après-midi
- La durée de la visite n'est plus limitée
- Le nombre de personnes admises à venir rencontrer un résident est limité à deux (sauf exception) en cas de visite en chambre

Conformément aux recommandations ministérielles, tout patient ou résident nouvellement admis doit observer une période de **confinement en chambre de 7 jours**. Durant cette période les visites ne sont, sauf exception, pas autorisées.

Afin de lutter efficacement contre la propagation du virus COVID-19 plusieurs règles d'hygiène doivent toujours être observées :

• Le visiteur se présente à l'entrée du service

- Le visiteur complète le « questionnaire visite » à l'aide de son propre stylo et le déposer dans l'urne prévue à cet effet
- Le visiteur doit obligatoirement se frictionner les mains au gel hydroalcoolique et porter un masque chirurgical en permanence, dès l'entrée et jusqu'à la sortie du service (l'établissement pourra fournir un masque chirurgical au visiteur qui n'en disposerait pas ou qui disposerait d'un masque en tissu)
- Le visiteur ne doit pas s'asseoir sur le lit du résident / patient
- Le visiteur ne doit pas utiliser les sanitaires situés dans la chambre du résident / patient